

Attestation de parution

Dossier n°267247

Le 24/06/2022

Référence client : 574 501 557

VERNEY CARRON SA**Support de publication**

Journal	lessor42.fr
Date de publication	24/06/2022
Département	42 - Loire

Texte de l'annonce

VERNEY-CARRON S.A.

Societe anonyme a directoire et conseil de surveillance au capital de 1 738 563,20 euros

Siege social : 54, boulevard thiers. 42000 ST ETIENNE

574 501 557 RCS SAINT ETIENNE

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 11 juillet 2022, à 15 Heures, 54, Boulevard Thiers 42000 ST ETIENNE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2022 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce,

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- . soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire devra justifier de son mandat,
- . soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- . soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent se procurer :

Un formulaire de procuration, soit par voie postale, soit à l'adresse électronique suivante :
AGOA-07-2022@verney-carron.com

Un formulaire de vote par correspondance, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit à l'adresse électronique suivante : AGOA-07-2022@verney-carron.com. La demande devra parvenir à la Société six (6) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

ATTENTION, pour être pris en compte, le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, doit parvenir au siège social, soit par voie postale, trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit à l'adresse électronique suivante : AGOA-07-2022@verney-carron.com, un (1) jour au moins avant la date de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Le Directoire



Votre attestation certifiée disponible sur : [Actulegales.fr](https://actulegales.fr)

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/f@cTic3>

Attestation disponible pendant 6 semaines.

GROUPE TOUT LYON

Tél 04 78 28 68 18 - Fax 04 78 27 99 23
www.le-tout-lyon.fr

SIRET 956 509 996 00032